



Entreprise radiée

Par Llylloo

Bonjour

Mon entreprise a été radiée le 9 décembre 2025. Je n'ai pas eu de salaire ni fiche de paie en décembre et janvier. J'ai fait intervenir le prud'homme qui a écrit à l'entreprise retour du courrier NPAI.

QUESTION y a-t-il la possibilité de récupérer un jour mes fiches de paie et de récupérer mon salaire.

Je prends ma retraite l'année prochaine comment justifier ce manque de salaire dans mon récapitulatif de retraite ?

Merci à vous bonne journée

Par Bazille

Bonjour,

Regarder, s'il a été radié de lui-même, ou s'il a été mis en liquidation judiciaire.

Par Llylloo

Merci

Elle n'est pas liquidée mais radiée administrativement par le tribunal

Par Bazille

Bonjour,

Je pense que la personne n'a pas dû vous déclarer, ni payer ses charges pour le dernier mois, de ce fait vous n'avez pas de trace dans votre relevé de retraite.

Avez-vous été licenciée, inscrite au chômage.

Il vous faudrait un avocat, mais j'ai peur que les frais soient plus importants que le dû.

Par Llylloo

Je n'ai pas été ni licenciée donc impossible de s'inscrire au chômage et pas d'attestation de fin de contrat